

Direction Départementale des Territoires
M. Alexandre HENRY
14 rue du maréchal Juin
BP 61003
67070 STRASBOURG

Fénétrange, le 9 juin 2020

Affaire suivie par : J-D VISCONTI

Dossier : PA 067 005 20 R0001 / Projet de lotissement à ALTECKENDORF

Monsieur HENRY

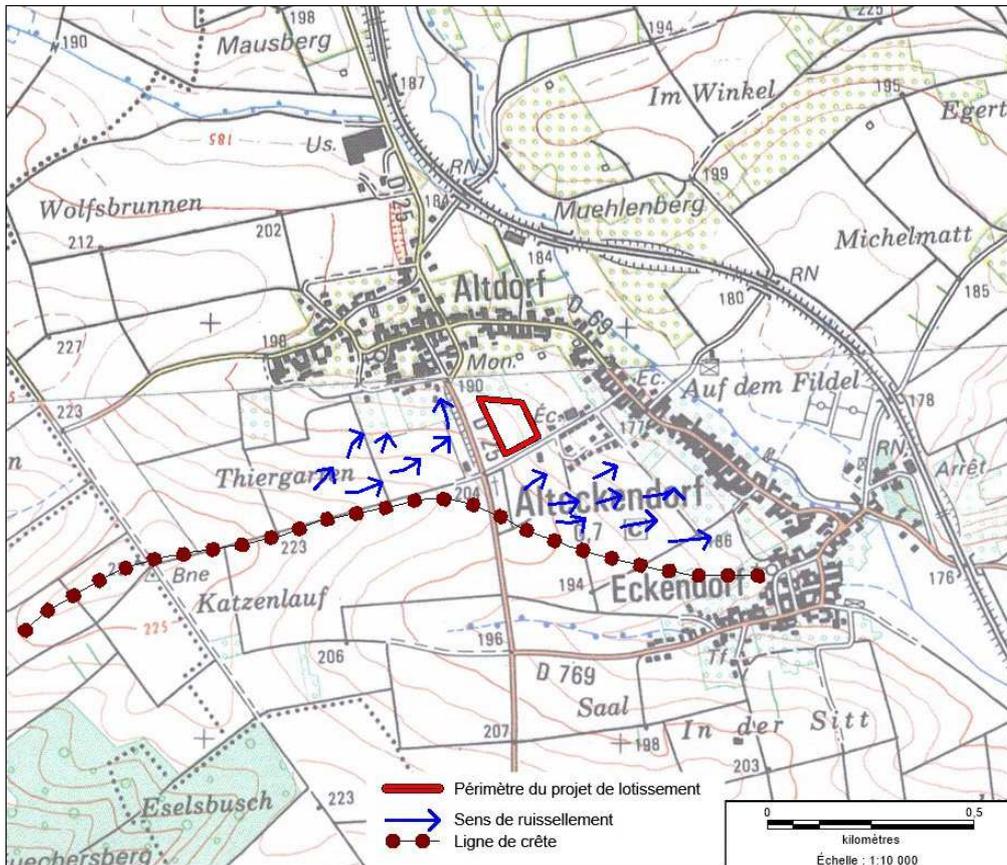
Suite à l'instruction du P.A cité en objet et à votre demande de complément du 19 mai 2020, nous avons l'honneur d'apporter les éléments suivants en réponse.

- **Procédure « coulées de boues »**

Si le terrain d'accueil du projet se situe en pente assez importante, il est en revanche isolé du risque de CEB par les deux rues perpendiculaires entre elles et qui dérivent les ruissellements vers les parties basses.

La carte en page suivante démontre le sens de ruissellement par rapport à la topographie locale. Les deux rues perpendiculaires (RD25 __ rue des vergers) jouent le rôle de barrage permettant la déviation de ces ruissellements en amont du site du projet. Par ailleurs, la rue des vergers, parallèle à la RD25 se situe à l'arrière de celle-ci. Il y a donc une double protection par la rue des vergers et la RD25 équipée de fossés profond et végétalisés.

Carte 1 : Localisation du projet par rapport aux ruissellements



Carte 2 : Contexte du projet par rapport au réseau viaire



- **Procédure Loi sur l'eau**

Le dossier précisant les incidences du projet sur les milieux aquatiques et réseau a bien pris en compte le bassin versant amont contenu entre la RD25 et la limite Ouest du projet.

La compatibilité du projet par rapport au SDAGE et au PGRI est appréciée dans les pages 36 à 39.

Enfin, le rédacteur du dossier loi sur l'eau a pris soin de vérifier le non-déclenchement des autres rubriques de la nomenclature loi sur l'eau :

- Absence de zone humide
- Absence de travaux en rivière
- Absence de zone inondable.

Fait à Fénétrange, le 09 juin 2020

Jean-David VISCONTI

Chef de projet.

